

Service de prévention et santé au travail  PSTMN - Centre Roubaix 4 AVENUE DE LA FOSSE AUX CHENES, CS 80449 59058 ROUBAIX CEDEX Tel : 0320261571	Attestation de suivi individuel de l'état de santé (art L. 4624-1 du code du travail)	Entreprise MEA (49983) Médecin référent : Dr AUBREE Henri
--	--	--

Salarié(e)		
Nom : DELCOURT	Prénom : Julien	
Date de naissance : 27/09/1992		

Poste de travail
TECHNICIEN POLYVALENT

Date de la visite		
Date : 04 décembre 2023	Heure d'arrivée : 15h38	Heure de départ : 16h20

Type de visite*
☒ Visite d'information et de prévention ☐ initiale (art. R. 4624-10) ☒ périodique (art. R. 4624-16) ☐ Visite de reprise (art. R. 4624-31) ☐ Visite à la demande (art. R. 4624-34) ☐ Suivi individuel renforcé : visite intermédiaire (art. R. 4624-28) ☐ Visite de mi-carrière (art. L4624-2-2) <i>* Si le médecin du travail constate une inaptitude, utiliser l'avis d'inaptitude. Pour les travailleurs en suivi individuel renforcé (hors visite intermédiaire), utiliser les avis d'aptitude et d'inaptitude</i>

Attestation établie par
☒ Le médecin du travail OU un autre professionnel de santé, sous l'autorité du médecin du travail, dans le cadre d'un protocole. ☐ le collaborateur médecin ☐ l'interne en médecine du travail ☐ l'infirmier

Prochaine visite:
A revoir au plus tard le : 03/12/2025 ☐ par le médecin du travail ☒ par le professionnel de santé dans le cadre d'un protocole sous l'autorité du médecin du travail

Dr Henri AUBREE

Le 04 décembre 2023
Dr AUBREE Henri
Médecin du travail

☐ Attestation de suivi accompagnée d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail.